

20 000 euros par médecin et par an

L'information des médecins sur les médicaments reste massivement dominée par l'industrie pharmaceutique et faussée par la publicité.

Patrice Muller, médecin généraliste

Pratiques n° 24,
avril 2004

C'est ce que dépense l'industrie pharmaceutique pour nous faire prescrire du médicament. On le savait déjà, mais le fait de lire ce scandale que nous dénonçons depuis des lustres dans le très officiel « Rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie » paru le 23 janvier 2004 nous conforte dans nos propositions. Citons *in extenso* le passage accablant¹ dudit rapport : « (...) l'information sur la prescription médicamenteuse reste massivement dominée par les industries du médicament. Cet état de fait est le résultat de deux phénomènes qui se cumulent.

« A quand l'interdiction pure et simple de toutes les formes de publicités ? »

D'un côté l'insuffisance d'organisation et d'investissement de la part des institutions publiques : l'information mise à disposition par les différentes sources publiques (Résumé des caractéristiques du produit, Avis de la commission de la transparence, Fiches de transparence, recommandations de l'AFSSAPS, etc.) est souvent ressentie par les praticiens comme complexe et difficile d'emploi. De même, il n'existe pas de base de données publique, disponible en ligne, sur support informatique, au moment de la prescription. D'un autre côté, l'effort considérable des industries pharmaceutiques pour la promotion du médicament (évalué à plus de 20 000 € par praticien et par an), appuyé sur une connaissance fine du « profil » de chaque prescripteur et relayé par le nombre très important des visiteurs médicaux (24 000 selon l'Association des directeurs de la visite médicale). La Cour des comptes a attiré

l'attention, à de nombreuses reprises, sur la nécessité de développer, dans ce domaine, une information indépendante. »

Quant à nous, nous attendons toujours les mesures simples, efficaces, énoncées depuis des années qui permettront enfin aux médecins d'avoir une information de qualité, en temps utile, indépendante de la pression mercantile des firmes pharmaceutiques. A quand l'interdiction pure et simple de toutes les formes de publicités, parrainages, visites médicales et autres « soutiens financiers » de la part de l'industrie pharmaceutique, toujours très prévenante à l'égard du corps médical pour qu'il prescrive leurs produits sans vergogne ? A quand l'indispensable évaluation rigoureuse du service médical rendu pour chaque médicament et qui nous manque pour faire correctement notre métier ? La connaissance précise de la plus-value du service médical rendu d'une molécule par rapport à ses concurrentes nous permettrait de substantielles économies pour l'Assurance maladie. Cette information indépendante, comparative, que nous exigeons d'avoir, avant même la mise sur le marché des produits, incombe aux pouvoirs publics qui négligent scandaleusement ce domaine. ■

1. Cf. chapitre 2 : Qualité du système de soins, première partie :

Le périmètre des biens et services et la qualité médicale des actes, section 5 : Les instruments effectifs de l'amélioration des pratiques, pages 87 et 88 de la version électronique du rapport.